

ATTESTATION

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative atteste que le diplôme tchèque de maturita

n° _____

obtenu le _____

par _____ (Prénom, NOM)

élève de la section bilingue franco-tchèque du lycée _____

de _____

sanctionne :

- un niveau de formation qui correspond, dans le système éducatif français, au niveau obtenu en fin de classe terminale d'une section internationale des lycées ;
- une formation à dominante scientifique ;
- une connaissance de la langue française au moins égale à celle du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.



Fait à
le

Pour le ministre,
l'ambassadeur de France
en République tchèque

LES SECTIONS BILINGUES FRANCO-TCHÈQUES

Les sections bilingues dispensant un enseignement de plusieurs disciplines en langue française (ci-après désignées « sections bilingues franco-tchèques ») ont été créées en coopération avec la République française. Elles sont implantées dans les quatre lycées tchèques suivants : lycée Matyáš Lerch de Brno, lycée Jan Neruda de Prague, lycée Slave d'Olomouc et lycée Pierre de Coubertin de Tábor. Elles dispensent un enseignement bilingue à dominante scientifique.

Réglementation

Les sections bilingues franco-tchèques existent depuis 1990-1991. Leur fonctionnement est soutenu par le « Programme de coopération bilatérale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tchèque, dans le domaine éducatif, universitaire et linguistique pour les années 2008-2010 », signé à Prague le 15 février 2008, stipulant la contribution des contractants au fonctionnement de ces sections. Conformément à l'article 28 du programme la validité de ce texte a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2011. Le cursus des sections bilingues franco-tchèques doit respecter la réglementation scolaire tchèque en vigueur et la dotation horaire. Le cursus bilingue et son diplôme de maturita qui sanctionne la fin des études secondaires répondent aux exigences de la réglementation tchèque (loi scolaire modifiée n° 561/2004 Sb. portant sur l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, secondaire technique post-baccalauréat et d'autres types de formations).

Cursus des sections bilingues franco-tchèques

Dans les deux premières années du cursus bilingue qui dure six ans, est dispensé un enseignement intensif du français langue étrangère (FLE) à raison de 9-10

heures par semaine. Cet enseignement est dispensé par des professeurs de français tchèques et des lecteurs français, qualifiés pour enseigner le FLE. De la troisième à la sixième année (en tout pendant quatre ans), en sus de l'enseignement de la langue et littérature françaises, les disciplines non linguistiques suivantes sont enseignées en français : histoire, géographie, physique, chimie et mathématiques. L'équipe pédagogique est composée de professeurs tchèques et français habilités à enseigner leur discipline en français.

Descriptif des épreuves de la maturita obtenue par les élèves des sections bilingues franco-tchèques

La maturita des sections bilingues franco-tchèques est organisée en accord avec la dérogation du ministère à l'organisation des épreuves de fin d'études, comme suit :

- dans le « tronc commun », l'élève passe une épreuve obligatoire de langue et littérature tchèques composée d'un test didactique (durée 60 ou 90 mn), une épreuve écrite (durée 60 ou 90 mn) et une épreuve orale (préparation 20 mn + passation 15 mn) ;
- dans la « partie profil », l'élève passe quatre épreuves obligatoires :
 - langue et littérature françaises : épreuve composée d'une épreuve écrite (durée

260 mn) et une épreuve orale (préparation 30 mn + oral 20 mn) ;

- mathématiques : épreuve écrite en français (durée 240 mn) ;
- deux épreuves de disciplines non linguistiques passées en français, composée chacune d'une épreuve écrite et une épreuve orale (préparation 15 mn + passation 15 mn) ; l'élève doit choisir deux matières parmi les disciplines suivantes : histoire (durée de l'épreuve écrite 210 mn), géographie (durée de l'épreuve écrite 210 mn), physique (durée de l'épreuve écrite 180 mn), chimie (durée de l'épreuve écrite 180 mn).

Les épreuves écrites en français sont identiques dans toutes les sections bilingues franco-tchèques. Elles ont lieu selon le même calendrier et sont corrigées de manière anonyme et centralisée par un jury composé des professeurs de la discipline provenant de toutes les sections bilingues franco-tchèques. Le diplôme final remis aux élèves ayant réussi les épreuves de cette maturita des sections bilingues appelé « vysvědčení o maturitní zkoušce » liste les disciplines passées en français et en tchèque ainsi que la mention obtenue à chaque épreuve.



MINISTERSTVO ŠKOLSTVÍ,
MLÁDEŽE A TĚLOVÝCHOVY